



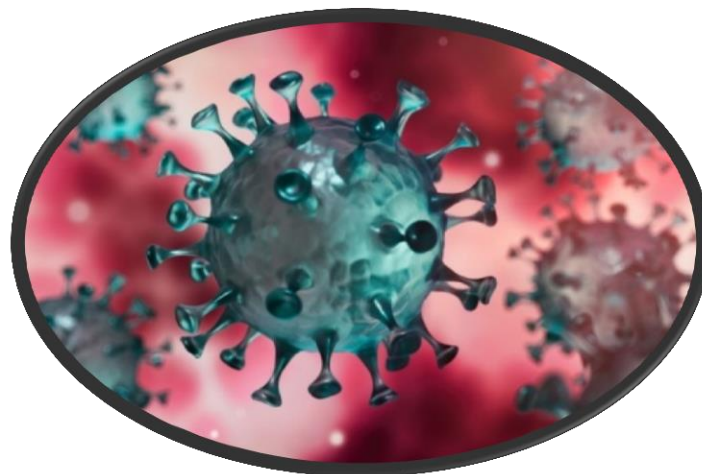
CPias CVDL

**Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux soins
pour les établissements sanitaires,
les établissements médico-sociaux
et les professionnels de santé en ville**

COVID-19 et précautions d'hygiène

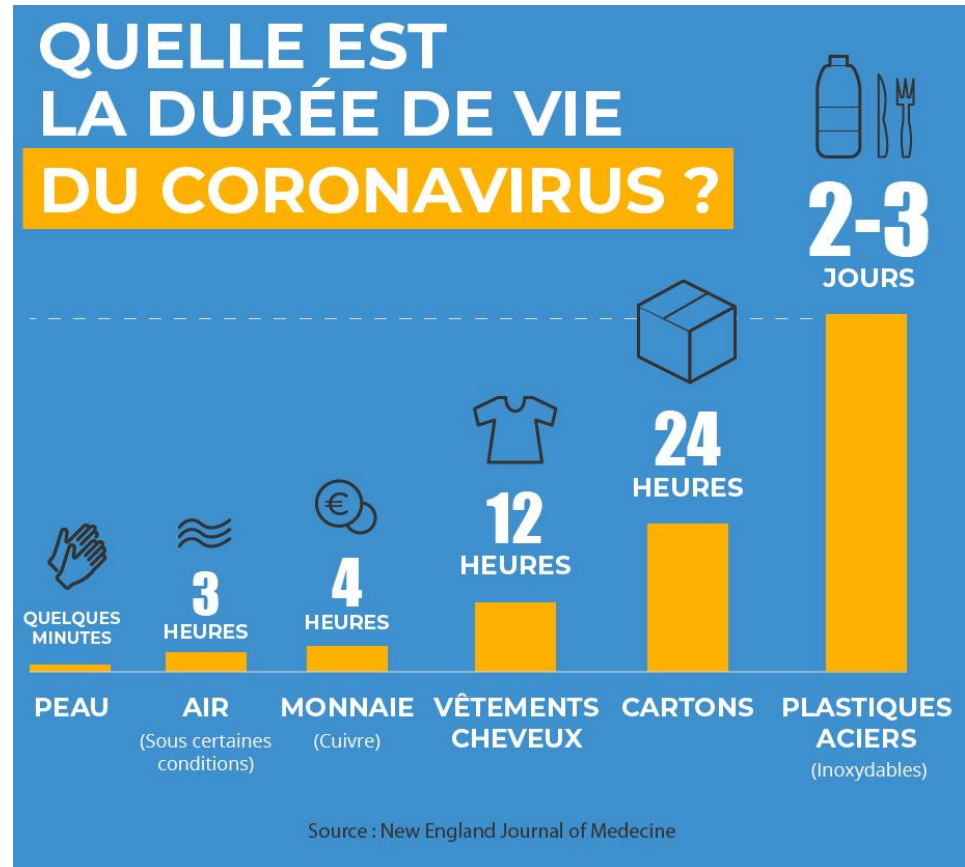
02/04/2020

SECTEUR LIBERAL



transmission

- **Contact étroit** par inhalation de gouttelettes infectieuses émises lors d'éternuements ou de toux
- **Transmission manuportée** à partir de l'environnement possible: survie jusqu'à 3 heures sur surfaces inertes sèches et jusqu'à **6 jours** en milieu humide
- **COVID-19/SARS-CoV-2** retrouvé dans les selles
- **Transmission à partir de personnes asymptomatiques** décrite dans le cadre de clusters intrafamiliaux



Objectifs des précautions d'hygiène

**Protéger les
professionnels de santé**

**Limiter la transmission
croisée entre patients**

Votre protection



Lunettes de protection

Masque
chirurgical
en continu



Si soin mouillant ou souillant



Si contact avec liquides
biologiques, peau lésée



Hygiène des mains
par friction



Bio-nettoyage
Gestion des
déchets



Prévention de la diffusion épidémique



Lieu dédié

Oter les jouets, revues, ...

Distanciation ≥ 1 m

1 accompagnant / patient



Hygiène des mains
par friction



Retrait du tablier à UU et des
gants dès la fin du soin

Bio-nettoyage
Gestion des
déchets

L'hygiène des mains

**Après avoir touché
son masque, les lunettes, le
tablier UU,
des objets divers (papiers,
monnaie, carte vitale, ...)**

Entre 2 patients

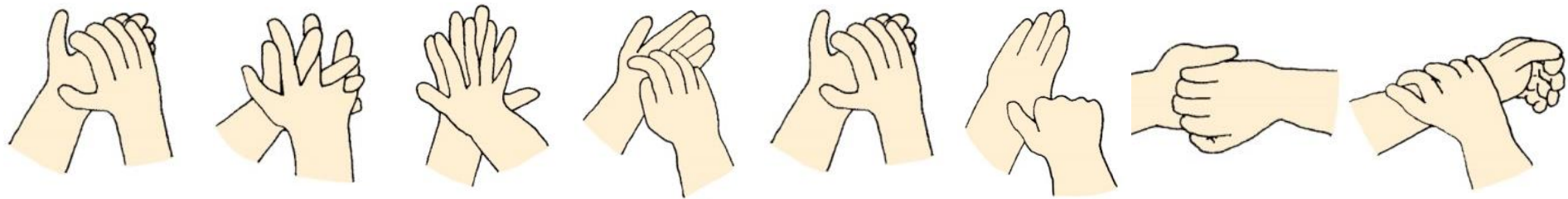




L'hygiène des mains

Friction

Produit propriété virucide (norme NF EN 14476)



A défaut lavage des mains avec savon doux et
essuie mains à usage unique



Port du masque en continu

Le masque

- reste en place
- bien appliqué
- dans le bon sens
- sec (**si non => à changer**)
- intègre
- 4 h max sans le mobiliser



**S'il est touché
=> FRICTION immédiate**



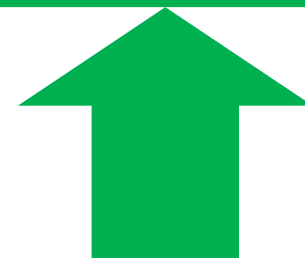
Port des APR FFP2



Précautions COVID-19

Pour les gestes invasifs sur la sphère respiratoire (intubation, aspiration br., prélèvement diagnostique, ...) du patient/résident COVID-19 ou suspect

Pour prendre en charge un patient rougeole, SRAS, tuberculose pulmonaire, varicelle, lèpre tuberculoïde, grippe aviaire, ...
PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES « AIR »



Entretien du petit matériel

- **lingettes désinfectantes à usage unique**
(norme NF EN 14476)
- **instruments utilisés pendant la consultation**
(en contact avec le patient)
- **après chaque patient**
- **lunettes de protection**



Entretien des locaux

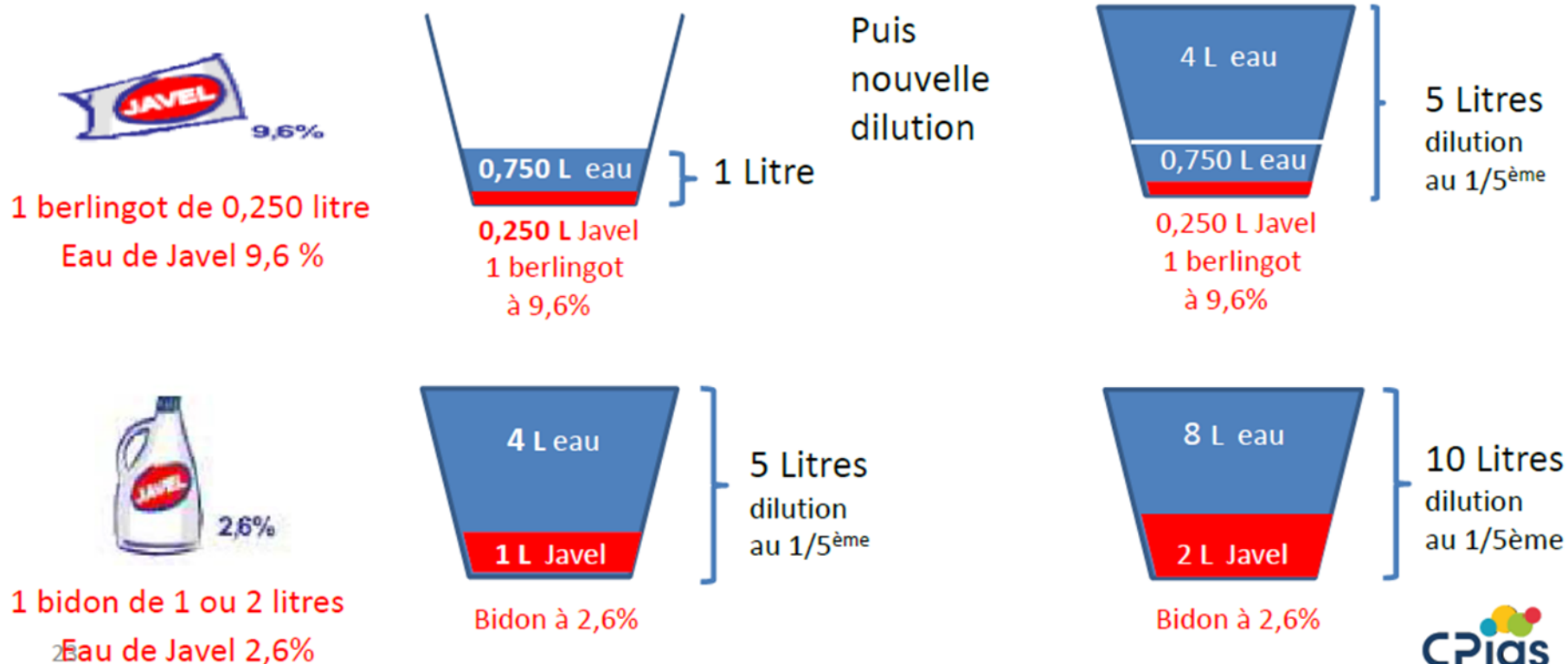
- **détergent désinfectant virucide respectant la norme NF EN 14476**
- **matériels :**
 - bandeaux de lavage à usage unique (sols)
 - lingettes à usage unique (surfaces hautes)
 - gants de ménage
 - surblouse ou tablier à usage unique
- **organisation :**
 - nettoyage complet (sols et surfaces) le soir, au moins 20 minutes après l'arrêt de l'accueil des patients dans les locaux.
 - nettoyage 2 à 3 fois par jour avec des lingettes détergent désinfectant virucide des surfaces types poignées de portes, bureau, téléphone
 - aération des locaux autant que possible.
- **pas de moquette**
- **pas d'aspirateur ni de balai non humide**



DILUTION DE L'EAU DE JAVEL

1.  Nettoyage avec un détergent neutre
2. Rinçage à l'eau 
3. Désinfection à l'eau de javel à 0,5%, diluée à partir d'un bidon ou d'un berlingot

Eau de javel à 0,5% : solution à 2,6%, diluée au 1/5^{ème}



Gestion des déchets



Sac d'ordure ménagère (30 L) avec système de fermeture
Quand sac presque plein:

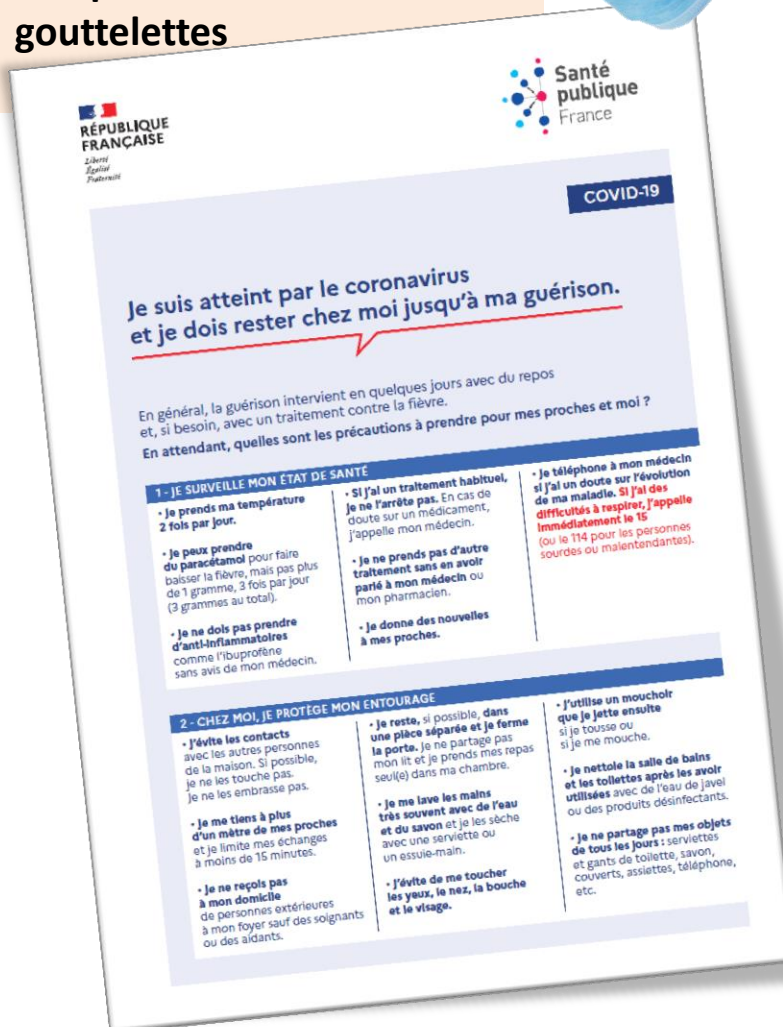
- 1/ Fermeture
- 2/ mis dans un 2^{ème} sac pour ordure ménagère
- 3/ stockage 24 h au lieu d'exercice
- 4/ élimination via la filière des ordures ménagères

DASRI Covid-19
=
DASRI standard
OPCT



CAT /décès suspect

- Pas de test diagnostic COVID-19
- Précautions complémentaires contact et gouttelettes



Isolement à domicile

1. Auto-surveillance

Surveillance de la T°, CAT en cas de fièvre, proscrire les AI, pas d'arrêt du traitement habituel, CAT en cas d'évolution appel médecin/15

2. Protection de l'entourage

Distanciation, mesures barrières, hygiène des mains, mouchoir, partage des objets

3. Nettoyage du logement

Aération, nettoyage et désinfection des locaux, lavage du linge et de la vaisselle

4. Elimination des déchets

Comme au cabinet médical, DAOM, double sac, élimination après entreposage 24h

5. Organisation

Aide, livraison de médicaments, n° 0800130000

6. Port du masque

Hors du domicile, en présence de personnes fragiles, pendant les soins

Levée de l'isolement à domicile

- Population générale

- au moins 8 jours après le début des symptômes
ET au moins 48h après disparition de la fièvre
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée.
- pendant encore 7 jours, éviter les contacts rapprochés avec personnes fragiles.

- Immunodéprimés

- au moins 10 jours après le début des symptômes
ET au moins 48h après disparition de la fièvre
ET au moins 48h après disparition de la dyspnée.
- pendant encore 14 jours, port du masque chirurgical lors de la reprise des activités professionnelles.



CPIAS

Centre d'appui
pour la Prévention
des Infections Associées aux Soins
en région Centre-Val de Loire

<https://rhc-arlin.pasman.fr>



Rechercher sur le site...



RHC-CPIAS / BUREAU PERMANENT

DOCUMENTS / OUTILS

SURVEILLANCES / AUDITS

FORMATION

SIGNELEMENT / ALERTE

CRENO

EHPAD

THE RHC NETWORK

CONTACT



MASQUES ET SURBLOUSES

Vous pouvez accéder ICI au nouveau WEBINAR (et au diaporama associé) portant sur les masques et les surblouses (24/03/2020).

CALENDRIER

Calendrier des actions

Retrouvez les dates importantes pour 2020

[Lire plus](#)

PRIORITES REGIONALES

Le Programme du RHC

Le RHC élabore chaque année un programme d'action et définit une ou deux priorités régionales...

[Lire plus](#)

TRAVAUX, COLLABORATIONS

Les travaux et collaborations

Valorisation des travaux, Publication de la CRENO, Valorisation des Audits...

[Lire plus](#)

PHOTOGRAPHIES

Iconographie du RHC

Photos RHC à télécharger.

[Lire plus](#)



CPias CVDL

**Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux soins
pour les établissements sanitaires,
les établissements médico-sociaux
et les professionnels de santé en ville**

COVID-19 et précautions d'hygiène

02/04/2020

SECTEUR LIBERAL

